DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 NOVEMBRE 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

Rapports d'activité des syndicats intercommunaux

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 novembre 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 22 novembre 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 novembre 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

==========

L'an deux mille dix-neuf, le 21 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur LETARD, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DILLARD, Madame AZRA, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame AGUINET, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur MORVAN, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration:

Madame TEA à Monsieur JOLY
Monsieur OPHELE à Madame PHILIPPE
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Monsieur RICOME à Monsieur de l'HERMUZIERE
Madame DORET à Madame VERNET
Monsieur CHELET à Madame de JACQUELOT
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR
Madame BURGER à Madame AZRA
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Madame DEBRAY à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Madame PEYRESAUBES
Monsieur ALLAIRE à Madame GUYARD
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Monsieur GOULET à Madame PERINETTI
Monsieur CADOT à Madame LESGOURGUES
Madame GOMMIER à Monsieur LAZARD

Etait absente:

Madame CERIGHELLI

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20191121-19-I-32-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019

Secrétaire de séance:

Madame VERNET

N° DE DOSSIER : 19 I 32

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEURS : Monsieur ROUSSEAU (Piscine)
Monsieur LEVEL (SIVOM)
Monsieur le Maire (SIDECOM)

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2018 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine
- Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)
- Le Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la présentation des rapports annuels d'activité 2018 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

RAPPORT D'ACTIVITÉ SICGP

#18

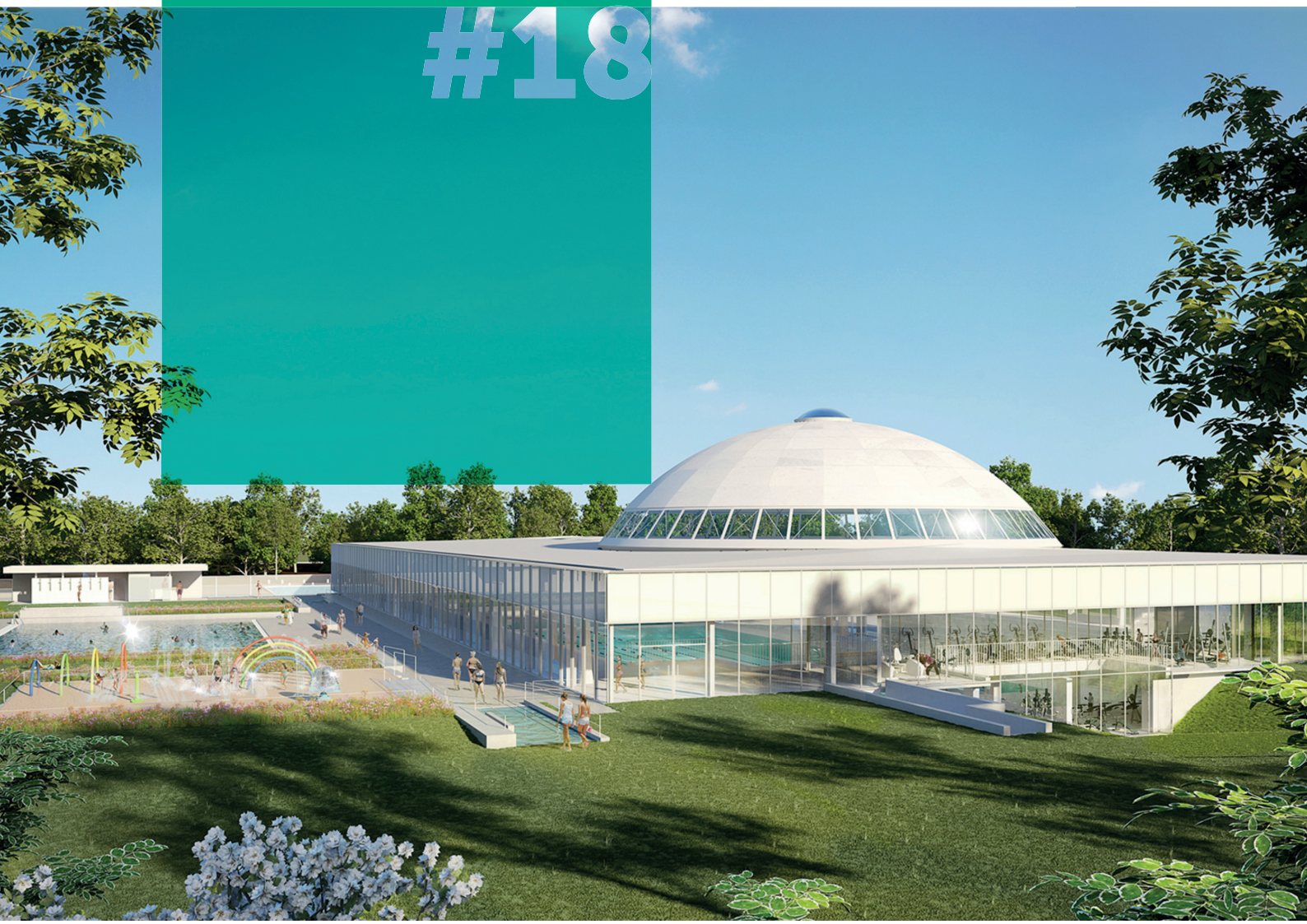

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX >PISCINE

ÉDITO

MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2018 a été une année de transition vers la réouverture. Au cours de cette année, le syndicat a géré une structure provisoire et poursuivi les travaux de rénovation du nouvel équipement. La structure provisoire, afin de maintenir une offre de service public réduite mais de qualité, a été une première en Ile-de-France. Elle a notamment permis aux scolaires, aux associations et au CNO de maintenir leurs activités. Conscient du service réduit et de fermetures techniques, le syndicat a proposé pendant 2 ans une baisse de 20 % des tarifs. Lors des travaux la découverte de plomb a particulièrement retardé un chantier compliqué et a repoussé la réouverture de l'établissement au premier trimestre 2019. Chacun est resté mobilisé pour faire face à ces diverses problématiques afin de faire, *in fine,* de ce nouvel espace aquatique, forme et bien-être un élément majeur de notre territoire.

Arnaud Péricard
Président du SICGP

SOMMAIRE

Carte d'identité 4-6

Que s'est-il passé en 2018 ? 7-11

Données budgétaires 12-13

Données administratives 14

CARTE D'IDENTITÉ

VOCATION DU SYNDICAT

Le Syndicat piscine a pour vocation la construction, la gestion et l'administration d'une piscine à Saint-Germain-en-Laye (SICGP). L'établissement est géré en régie, il n'a pas été fait le choix d'une délégation de service public.

GESTION et ADMINISTATION de la PISCINE

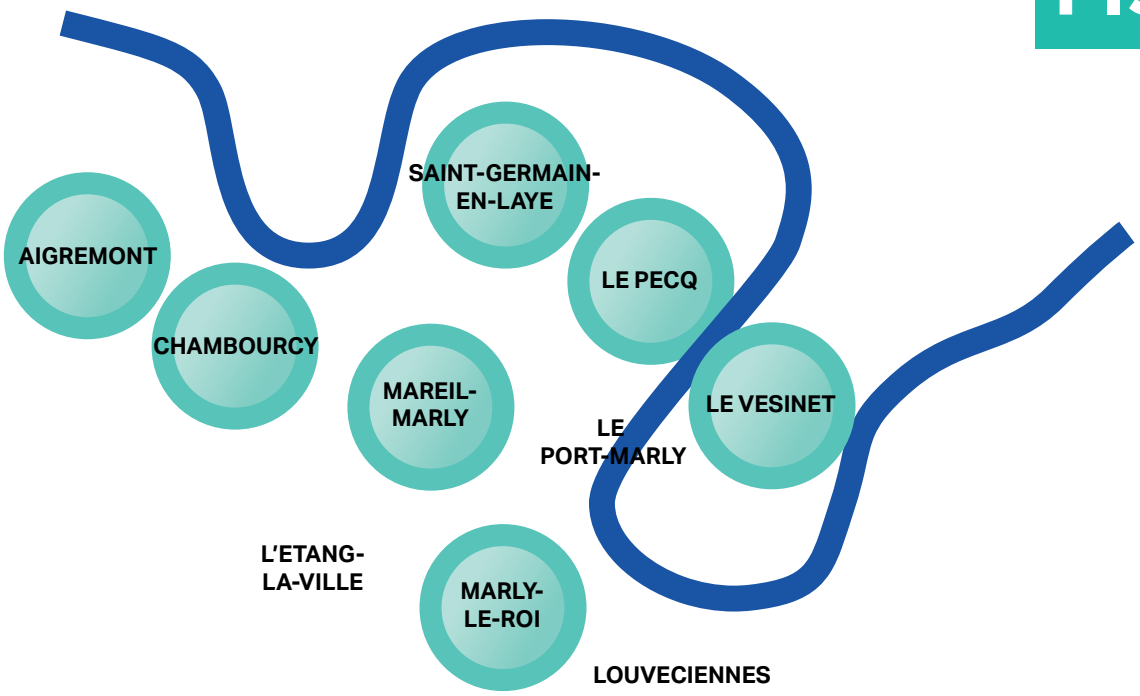

Le SICGP est composé de 7 communes :

- Aigremont
- Chambourcy
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Pecq
- Saint-Germain-en-Laye
- Le Vésinet.

Soit un total de 102 407 habitants

ORGANIGRAMME DU BUREAU

ARNAUD PERICARD
Président

BENOÎT BURGAUD
1er Vice-président

PHILIPPE FAISSEAU
2e Vice-président

ABEL VINTRAUD
3e Vice-président

JEAN-NOËL AMADEI
Secrétaire

PHILIPPE BARDET
JOSÉ CARRAT
FRANCIS GUIZA
NICOLAS ROUSSEAU
Assesseurs

Nombre total d'élus

28

Un fonctionnement des ressouces humaines mutualisées

Une mutualisation de moyens humains a été mise en place entre **7 syndicats** intercommunaux de la Boucle de Saint-Germain :

- le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (**SICGP**) ;
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint Germain en Laye (**SIARSGL**) ;
- le Syndicat intercommunal à vocation multiples (**SIVOM**) ;
- le Syndicat intercommunal de destruction des résidus urbains (**SIDRU**) ;
- le Syndicat intercommunal pour le Développement de la Communication (**SIDECOM**) ;
- En 2016, ce sont les syndicats intercommunaux du **château de Monte Cristo** et du **Musée promenade** qui ont intégré ce dispositif.

Avec des services supports allant des ressources humaines, à l'organisation des comités ou encore le budget, la mutualisation des compétences est **un véritable gage d'efficacité** de l'action publique. Elle permet de fournir à ces établissements publics des **supports utiles** à un **coût accessible** alors même qu'à eux seuls ils ne pourraient pas assurer financièrement une telle gestion.

La participation 2018 du SICGP aux frais généraux des services supports et à leur masse salariale représente un montant total de **40 529,38 € (frais généraux : 21 368,43 € + masse salariale : 19 160,95 €).**

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE LA STRUCTURE

Ressources humaines
1,995 ETP (mutualisé)
17,815 ETP (établissement piscine)

Participation aux frais généraux des services centraux et à leur masse salariale
40 529,38 €
(frais généraux : 21 368,43 € + masse salariale : 19 160,95 €)

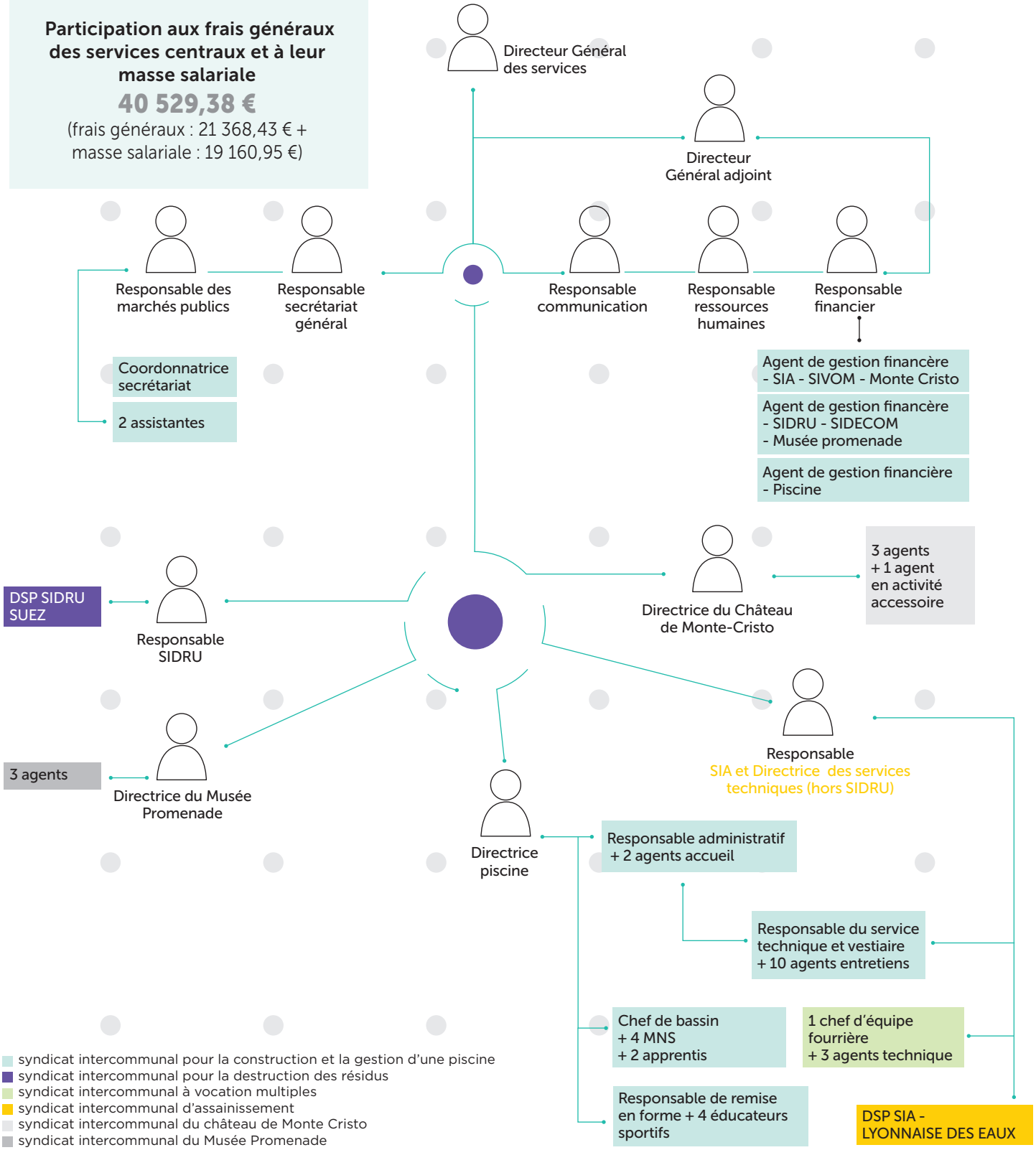

- syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine
- syndicat intercommunal pour la destruction des résidus
- syndicat intercommunal à vocation multiples
- syndicat intercommunal d'assainissement
- syndicat intercommunal du château de Monte Cristo
- syndicat intercommunal du Musée Promenade

QUE S'EST-IL PASSÉ CETTE ANNÉE ?

L'ANNÉE 2018 AU QUOTIDIEN À LA PISCINE

Le syndicat a assuré les missions de gestion administrative et technique suivantes :

- L'exploitation de l'équipement provisoire, la gestion et l'animation des activités proposées
- Surveillance baignade
- Enseignement de la natation
- Accompagnement dans la préparation physique
- Animations des cours collectifs piscine et forme
- Activités fitness
- Accueil des différents types d'usagers
- Animation commerciale et communication
- Gestion des abonnés
- Entretien des locaux
- Entretien des espaces verts
- Maintenance technique quotidienne et préventive
- Accueil
- Suivi des travaux de réhabilitation de l'équipement.

LA STRUCTURE PROVISOIRE

En 2018, l'année a été consacrée à la gestion d'une structure provisoire, le suivi des travaux et la préparation de la réouverture du nouvel établissement. À noter, la construction d'une structure sportive provisoire en dur est une première en Ile-de-France. Cette dernière a proposé aux usagers un bassin couvert de 25 mètres de 6 couloirs et un centre de remise en forme avec 18 appareils cardio et 29 de musculation.

En raison du passage d'un grand équipement sportif à une structure provisoire avec des désagréments en termes de confort ou de fermetures ponctuelles, les tarifs de l'année 2018 ont été les mêmes que ceux de 2017 qui avaient été baissés de 20%.

LA FRÉQUENTATION

L'équipement provisoire accueille un panel varié d'usagers : individuels, scolaires, école de natation*, associations**, clubs, pompiers, armée et la Garde Républicaine.

Malgré des conditions d'accueil moins favorables, les partenaires ont pu poursuivre leurs activités au sein de la structure provisoire.

On a pu constater une augmentation du nombre d'adhérents à l'École de Natation ainsi que celui des participants aux activités sportives encadrées. Cette augmentation s'explique par la multiplication du nombre de cours et la mise en place d'un programme pédagogique (LesMills).

* ÉCOLE DE NATATION

LES ADHÉRENTS DE SONT RÉPARTIS EN QUATRE GRANDS GROUPES :

- 4-6 ans : éveil aquatique ;
- 6-15 ans : initiation et perfectionnement aux techniques de nage ;
- 16-18 ans : amélioration de sa technique, préparation aux épreuves de natation du baccalauréat et initiation au sauvetage.
- Adulte : apprentissage, amélioration et maintien de la condition physique.

461 adhérents
2017 : 395

PRIMAIRE

162
classes

4 536
élèves

En moyenne,
90 élèves
en simultané

Cycle de 9 séances pour chaque élève pendant l'année scolaire

SECONDAIRE

6
collèges

2
lycées

3
collèges-lycées

2 300
élèves

Cycle de 10 à 12 séances pendant l'année scolaire

** LES ASSOCIATIONS

Le Cercle des Nageurs de l'Ouest (CNO natation), association qui propose de se perfectionner en natation sportive et en water-polo. Elle propose du sport loisir, de compétition et prépare également des athlètes de haut niveau.

637 adhérents

Le Club Nautique de l'Ouest (CNP palmes), association qui propose la plongée, la nage avec palmes et l'apnée.

200 adhérents

Le Triteam, association qui prépare aux 3 disciplines qui composent le triathlon. L'épreuve de natation est préparée au sein de l'équipement.

57 adhérents

L'association Tous en forme, association en direction des séniors qui souhaitent notamment bénéficier de cours de gymnastique aquatique.

30 adhérents

La piscine est également fréquentée de manière régulière par les membres de l'Institut de formation des professeurs des écoles de Cergy/ Saint-Germain-en-Laye, de l'institut médico-éducatif de Saint-Germain-en-Laye et l'Institut de pédagogique curative de Chatou.

LES ACTIVITÉS

À la forme

Pour améliorer son cardio et renforcer sa masse musculaire, le centre de remise en forme a proposé un éventail de cours collectifs :

Zumba, Cardio Boxe, Circuit Cardio, Cross training, BodyAttack LesMills, Culture physique, Pumping, Abdos/ Cuisses Fessiers, yoga, Circuit Training et Core Training.

Au bassin

Mise en place de cours collectifs alliant l'aspect détente/ plaisir de la piscine et les bienfaits d'une activité sportive : AquaBike, AquaDynamic™, AquaGym et AquaTraining.

QUELQUES CHIFFRES

Nombre de ventes	2016	2017	2018
Abonnements	1159	954	1058
Cartes de plusieurs entrées	6314	4159	2654
Entrées unitaires	71321	52903	26630

LES FAITS MARQUANTS

1 - LES TRAVAUX

Initialement prévue pour le second semestre 2018, la fin des travaux a été repoussée en 2019 en raison de travaux supplémentaires, de la levée de certaines options et de carences dans la conception et le suivi des travaux qui se sont révélées une fois ces derniers démarrés.

Par ailleurs, l'avancée du chantier a soulevé divers problèmes techniques tels que la présence d'amiante au niveau des façades de verre émaillé et sur les baies vitrées de la façade nord du bâtiment, la présence de plomb sur la charpente métallique, un problème sur le niveau de fond du grand bassin, le transformateur électrique souscalibré, etc. En outre, la rénovation complète de la coupole, qui n'avait pas pu être levée lors du lancement du marché, est apparue indispensable.

2 - LES ARRÊTS TECHNIQUES INOPINÉS

Le journal des pannes a permis de se rendre compte de la mise en place de **252 interventions techniques** en tout genre au cours de l'année auxquelles il a fallu répondre en complément des actions préventives courantes.

3 - CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Le contrôle de la chaleur de l'établissement l'hiver et la température des douches toute l'année ont été deux sujets majeurs. La structure n'étant pas dimensionnée pour accueillir autant d'usagers en simultané (piscine et forme confondus). Les consommations d'énergie se sont donc maintenues à un niveau élevé en dépit de la taille beaucoup plus petite de la structure provisoire.

	consommation		coût	
	2016	2018	2016	2018
Production d'eau chaude sanitaire (mètre cube)	7 216	1 681	compris dans le coût de l'eau ci-dessous	
Eau (mètre cube)	42 769	25 798	131 106	83 262
Gaz (kilowatt)	3 079 538	1 142 249	107 389	67 419
Electricité (kilowatt)	1 565 774	1 116 239	162 272	123 678

Objectifs pour l'année 2019

- Réouverture en 2 étapes de l'équipement, bâtiment et espaces extérieurs.
- Nouvelle identité / signalétique, logo, nom.
- Mise en place d'une barométrie de la satisfaction usagers pour mieux identifier les attentes des usagers et pour faire évoluer les offres de prestations.
- Développer de nouvelles activités.
- Développer l'événementiel.
- Conventions d'objectifs et de moyens avec nos partenaires.
- Création d'un site internet dédié à l'établissement.
- Système de réservation et de vente en ligne.
- Un plan GER (plan de gros entretien et renouvellement).

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

1 - Participation financière des communes

Répartition des coûts

60%

par les Saint-Germanois

40%

par les résidents des 6 autres communes
(Aigrement, Chambourcy, Mariel-Marly, Le Pecq et Le Vésinet)

Soit par habitants

Saint-Germain-en-Laye (41 719 habitants)

21,64 €

Les autres communes (60 688 habitants)

9,77 €

2 - Résultat de l'exercice

Dépenses
2 876 842, 67 €
(2017 : 3 470 349,25 €)

Recettes
3 232 250,92 €
(2017 : 3 761 963,93 €)

* Résultat cumulé des exercices antérieurs arrêtés au 31.12.2018

INVESTISSEMENT

(compte tenu des restes à réaliser)

Recettes d'investissement : 3 756 021,85 €

Dépenses d'investissement : 5 061 478,65 €

Un nouvel emprunt de 2.5 M d'€ a été contracté pour répondre aux imprévus des travaux.

ZOOM
Recettes entrées/abonnements

En 2018, le montant total des recettes (piscine/forme) s'est élevé à 533 203 € contre 776 668 € en 2017. Les recettes piscine étaient de 362 190 € contre 570 546 € en 2017 et les recettes du centre de forme étaient de 171 012 € contre 206 122 € en 2017.

Cette diminution s'explique par la taille de la structure provisoire ne pouvant pas accueillir le même nombre d'usagers qu'en 2017 ainsi que par l'offre de services en place.

2 300
personnes
FMI* ancienne piscine

300
personnes
FMI* piscine provisoire

* Fréquentation maximale instantanée

DONNÉES ADMINISTRATIVES

NOMBRE DE COMITÉS

5

NOMBRE DE DÉCISIONS

15

NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS

44

NOMBRE DE COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES

4

NOMBRE PRESENTS PAR COMITE PISCINE

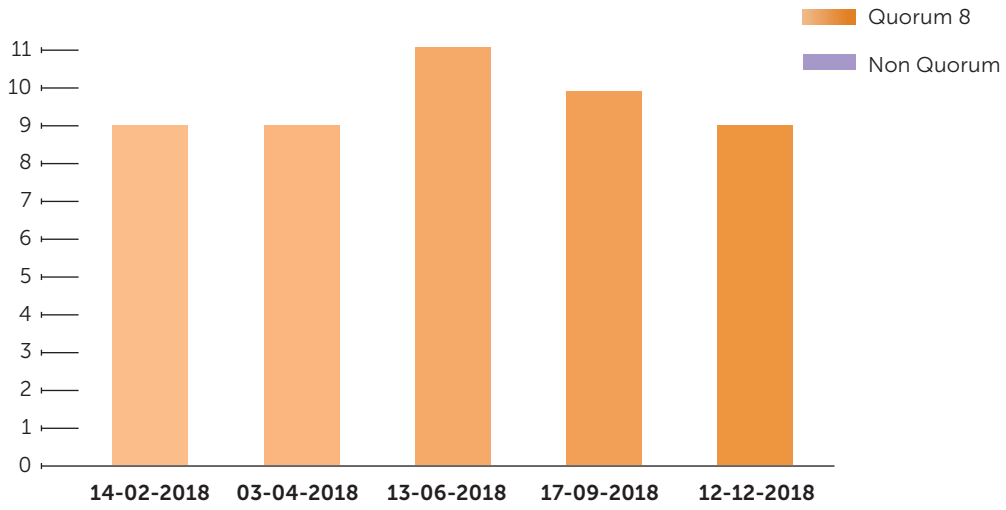

Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

01.30.87.21.23

www.sisgel.fr

SYNDICATS
INTERCOMMUNAUX
>PISCINE

RAPPORT D'ACTIVITÉ SIVOM

#18

FOURRIÈRE
VIGNES
SDIS
CSAPA

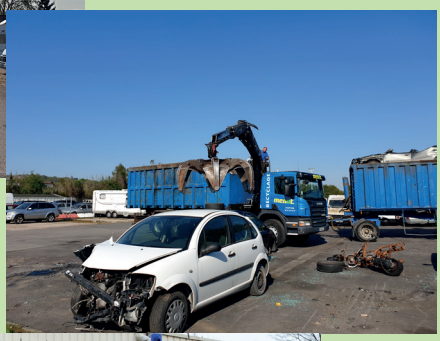

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX >SIVOM

SOMMAIRE

Carte d'identité

4-7

Que s'est-il passé en 2018 ?

8-12

Données budgétaires

13

Données administratives

14

CARTE D'IDENTITÉ

VOCATION DU SYNDICAT

Le syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) est un syndicat dit à la carte composé de quatre sections : une fourrière automobile et animale, des vignes, le Service départemental de secours et d'Incendie (SDIS) et le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

41 communes

1 SIVOM

SIVOM MAISONS-MESNIL composé des communes de MAISONS-LAFFITTE et LE-MESNIL-LE-ROI

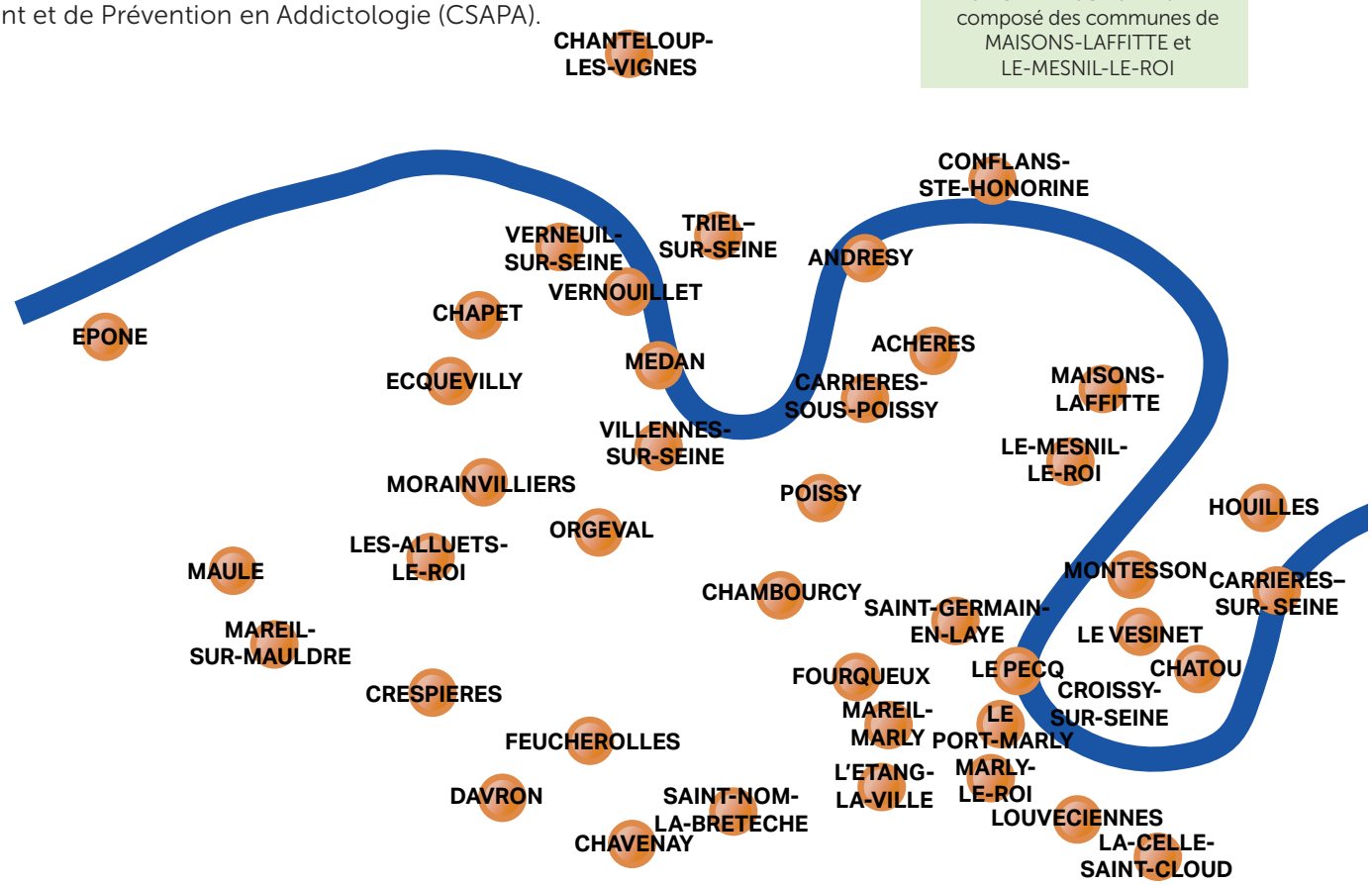

LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE

[41 communes et 1 EPCI adhérent à cette section]

Située à Poissy (78300), elle assure le gardiennage des véhicules faisant l'objet d'une réquisition d'enlèvement ordonnée par les services de police municipale ou d'une donation des particuliers.

Les véhicules sont ensuite remorqués par l'entreprise Auto Dépannage Berger, couvrant les 43 communes adhérentes.

Elle compte **275 places de stationnement** réparties selon différents critères d'usures et de risques allant de 1 à 3 (1 étant les voitures destinées à la revente par les domaines, 2 les véhicules nécessitant des réparations et soumis à l'avis des domaines et 3 les épaves et véhicules calcinés). Ces notes sont attribuées par un expert automobile mandaté par le syndicat.

La fourrière accueille également les animaux récupérés par les forces de l'ordre et déposés sur place. Une convention d'objectifs a été signée avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) qui s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens du refuge de Plaisir en vue d'accueillir et de faire adopter les animaux en provenance de la fourrière.

Capacité d'accueil de la fourrière

19 Box

18 cages

LES VIGNES

[2 communes membres]

Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section Gestion des Vignes et participent, à parts égales, à son fonctionnement.

Cette carte du SIVOM a pour compétence l'exploitation de 2000 pieds de vigne de pinot noir sur une superficie de 2000 m², située sous la terrasse du Château de Saint-Germain. Le vin produit est appelé Vin des Grottes.

L'échéancier des soins d'entretien de la vigne et la vinification sont confiés à un œnologue, Monsieur Alexandre Golovko, tandis que les traitements et l'entretien sont pris en charge, pour moitié, par le personnel des espaces verts de chacune des communes membres.

LE CENTRE DE SOINS, d'ACCOMPAGNEMENT et de PRÉVENTION en ADDICTOLOGIE (CSAPA)

[16 communes et 1 EPCI adhèrent à cette section]

Depuis 1988, le SIVOM participe financièrement au coût salarial d'un poste de secrétaire médical.

Le CSAPA est une structure médico-sociale qui s'adresse :

- aux personnes en difficulté avec leurs consommations de substances psycho-actives ;
- aux personnes souffrant d'addiction(s) sans substance (jeux de hasard, internet, jeux d'argent, jeux vidéo, etc.).

Ses missions sont définies par le Décret n°2007-877 du 14 mai 2007 et comprennent :

- l'accueil, l'information, l'évacuation médicale, psychologique et sociale et l'orientation de la personne ou de son entourage ;
- la réduction des risques associés à la consommation de substances psycho-actives ;
- la prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative qui comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.

Le SERVICE DÉPARTEMENTAL DE SECOURS et d'INCENDIE (SDIS)

[11 communes membres du SIVOM adhèrent à la section Centre de Secours]

Depuis le transfert des pompiers du SIVOM au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines, le SIVOM n'a plus en charge que le financement du 13ème mois des sapeurs-pompiers et le paiement de la participation des communes adhérentes au SDIS 78.

ORGANIGRAMME DU BUREAU

DANIEL LEVEL
Président du SIVOM

SERGE MIRABELLI
1er Vice-président

DIDIER GUINAUDIE
2e Vice-président

DENIS FLAMANT
3e Vice-président

JEAN-MICHEL SCHMIDT
Secrétaire

REINE AIRAUDO
GEORGES MONNIER
BENOIT BURGAUD
JEAN-LOUIS NGUYEN QUANG TOAN
Assesseurs

Nombre total d'élus

172

(86 titulaires et 86 suppléants)

Un fonctionnement des ressouces humaines mutualisées

Une mutualisation de moyens humains a été mise en place entre **7 syndicats** intercommunaux de la Boucle de Saint-Germain :

- le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (**SICGP**) ;
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint Germain en Laye (**SIARSGL**) ;
- le Syndicat intercommunal à vocation multiples (**SIVOM**) ;
- le Syndicat intercommunal de destruction des résidus urbains (**SIDRU**) ;
- le Syndicat intercommunal pour le Développement de la Communication (**SIDECOM**) ;
- En 2016, ce sont les syndicats intercommunaux du **château de Monte Cristo** et du **Musée promenade** qui ont intégré ce dispositif.

Avec des services supports allant des ressources humaines, à l'organisation des comités ou encore le budget, la mutualisation des compétences est **un véritable gage d'efficacité** de l'action publique. Elle permet de fournir à ces établissements publics des **supports utiles** à un **coût accessible** alors même qu'à eux seuls ils ne pourraient pas assurer financièrement une telle gestion.

La participation 2018 du SIVOM (toutes sections confondues) aux frais généraux des services supports et à leur masse salariale représente un montant total de **187 820,19 € (frais généraux : 30 261,35 € + masse salariale : 157 558,84 €**.

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE LA STRUCTURE

Ressources humaines

2,66 ETP (mutualisé)

4 ETP (établissement fourrière)

Participation aux frais généraux des services centraux et à leur masse salariale

187 820,19 €

(frais généraux : 30 261,35 € + masse salariale : 157 558,84 €)

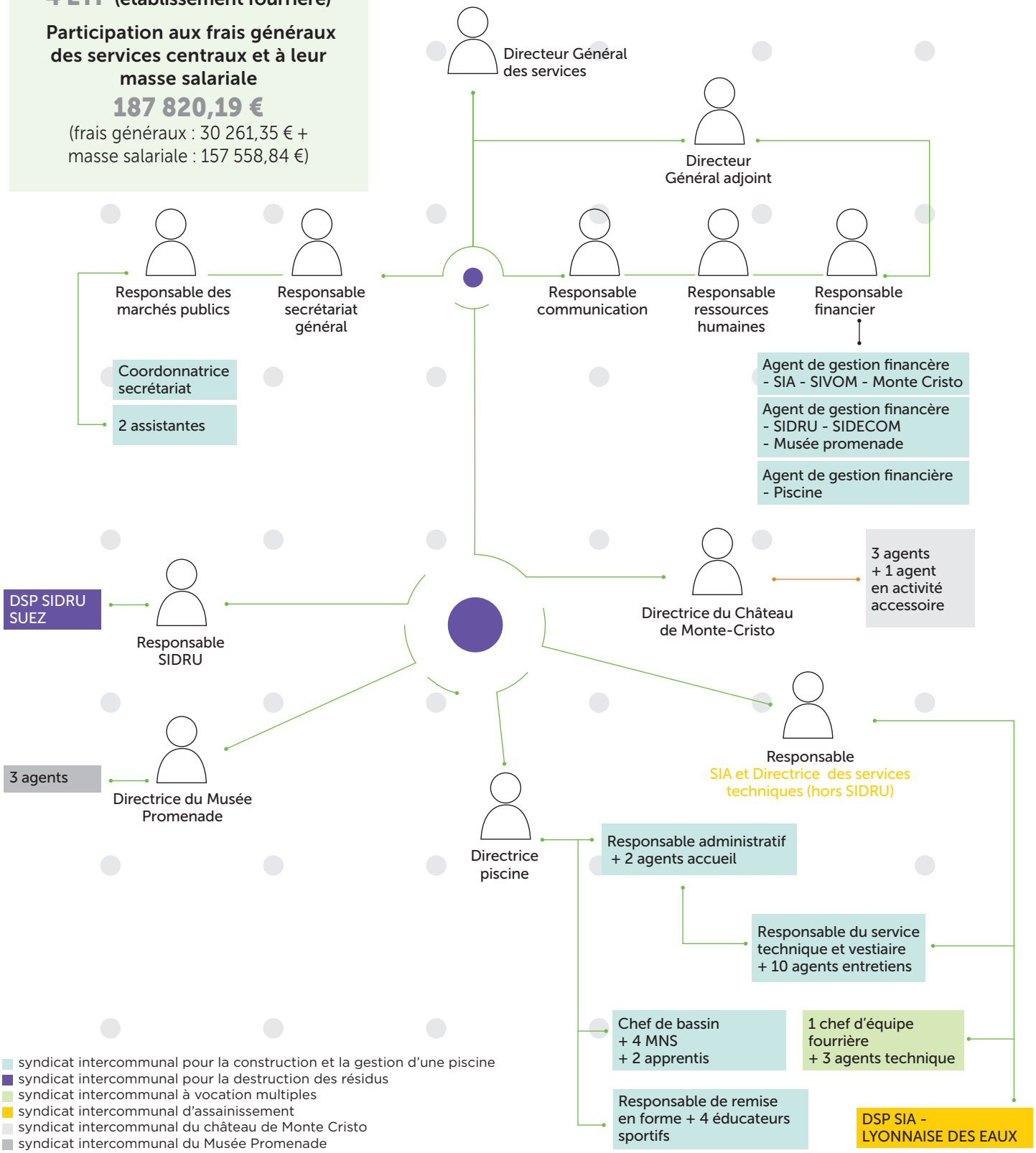

- syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine
- syndicat intercommunal pour la destruction des résidus
- syndicat intercommunal à vocation multiples
- syndicat intercommunal d'assainissement
- syndicat intercommunal du château de Monte Cristo
- syndicat intercommunal du Musée Promenade

QUE S'EST-IL PASSÉ CETTE ANNÉE ?

LA FOURRIÈRE

LES VÉHICULES EN 2018

- **1 864 véhicules 4 roues** sont entrés en fourrière, contre 1 732 en 2017, soit une augmentation de 7,62 %. Sur ces 1 864 véhicules, 712 véhicules ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 38,20 % contre 42 % en 2017.
- **140 véhicules deux roues** sont entrés en fourrière, contre 112 en 2017, soit une augmentation de 25 %. Sur ces 140 deux roues, 22 ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 15,72 % contre 25 % en 2017.

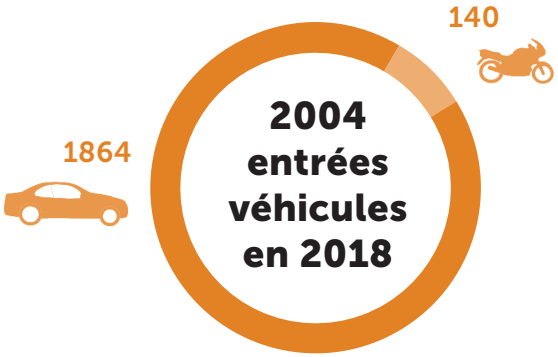

LES ANIMAUX EN 2018

- **220 chiens sont entrés à la fourrière,** contre 225 en 2017, soit une diminution de 2 %.

Sur ces 220 chiens :

- 137 ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 62 %, un taux plus faible que 2017 où celui-ci était à 66 %.

- 71 ont été pris en charge par la SPA, soit un taux de 32 %, un taux plus élevé qu'en 2017, qui se situait à 22 %

- 12 ont été euthanasiés (décisions de justice ou catégorie 1 ou graves maladies), soit un taux de 5 %, en baisse par rapport à 2017. La baisse de ce taux s'explique notamment par le déclassement de certains chiens de catégorie 1-2 suivi par un vétérinaire comportementaliste.

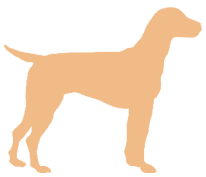

Coût du transfert à la SPA des animaux recueillis à la fourrière

22 000 €

- **141 chats sont entrés à la fourrière,** contre 105 en 2017, soit une augmentation de 34 %.

Sur ces 141 chats :

- 21 ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 15 %, un taux en hausse par rapport à 2017 où celui-ci était à 6 %.

- 80 ont été pris en charge par la SPA, soit un taux de 57 %, un taux plus élevé qu'en 2017, qui se situait à 42 %

- 40 ont été euthanasiés, soit un taux de 28 %, plus élevé qu'en 2017. Ce taux reste élevé, beaucoup de chats arrivent dans un état de santé fragile à la fourrière.

- **7 « autres » animaux, (Nouveaux Animaux de Compagnies NAC, poules, etc.),** contre 8 en 2017,

- 5 ont été pris en charge par la SPA, soit un taux de 71 %, un taux plus bas qu'en 2017, qui se situait à 75 %

- 2 ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 29 %, contre 0 % en 2017.

LES FAITS MARQUANTS

- **Le projet de relocalisation** de la fourrière intercommunale s'est précisé par l'attribution du concours à l'Atelier Choiseul pour sa fourrière éco-responsable et solidaire. L'accent a été mis sur les matériaux préservant l'environnement et s'inscrivant dans un cadre végétal et écologique.

- **Un terrain** a été identifié entre la RN13 et l'A14. Son projet d'acquisition a été porté dans sa totalité par le conseil départemental des Yvelines. Les premiers diagnostics relatifs à l'affinement de la phase conception et les études en vue de l'avant-projet sommaire sont en cours.

- **Un garage solidaire**
  La conception et l'orientation du garage solidaire s'affine grâce à la participation de l'association l'Inventerie, porteuse d'un projet similaire à Trappes. Les conditions de fonctionnement et d'exploitation sont à la concertation des porteurs du projet.

ÉVOLUTIONS

En 2018, deux agents rattachés au SIVOM dont un agent détaché de la piscine sont partis pour laisser place à 3 nouveaux recrutements à temps plein.

Les partenariats entre la SPA en charge de l'adoption des animaux recueillis et la convention de dons alimentaires pour les animaux, mise en place avec carrefour Chambourcy, se pérennisent.

OBJECTIFS 2019

En 2019, le projet de construction de la future fourrière intercommunale et d'un garage solidaire est prévu à l'automne, après validation de toutes les étapes intermédiaires de conception et d'attribution des marchés.

LES VIGNES

À l'initiative du SIVOM, **la culture est en biodynamie.** Méthode qui consiste à redonner à la plante et au sol un équilibre, une résistance et une vitalité déréglés par les traitements chimiques répétés des sols et des végétaux. Pour ce faire, et son environnement sont dynamisés en projetant à très petites doses des préparations issues de produits naturels telle la bouillie bordelaise entre autres.

Paramètres météorologiques

De mai à septembre les températures maximales moyennes ont été de presque 3 degrés supérieures à la moyenne. La pluviométrie faible sur juillet, août et septembre ont favorisé un bon état sanitaire des raisins et notamment l'absence de pourriture dans les raisins. En effet, le pinot noir, du fait de ses peaux fines et de ses grappes compactes présente une fragilité particulière au développement de la pourriture grise.

Bilan vendanges 2018

Le printemps 2018 a présenté un risque mildiou très élevé nécessitant une protection sans faille de la vigne et des raisins grâce à des applications de bouillie bordelaise. Le mildiou présente un risque double de destruction du feuillage de la vigne avec pour conséquence une mauvaise maturation du raisin, une faible mise en réserve de sucres et donc un mauvais aoûtement (accélération de la maturation des fruits) de la vigne. À la mi-juin le bilan de la lutte contre le mildiou a été positif. L'été 2018 ayant été particulièrement sec a permis de contenir le mildiou et d'éviter de nouvelles contaminations.

RÉCOLTE 2017 / 423 litres
RÉCOLTE 2018 / 465 litres

LE CSAPA

Par arrêté n°2018/147 de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le CSAPA de Saint-Germain-en-Laye a été transféré du Centre Hospitalier de Versailles au Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-St-Germain (CHIPS).

Le transfert de l'activité CSAPA au profit du CHIPS implique également le transfert de l'ensemble des effectifs concernés. Aussi, un avenant a été signé afin de transférer la convention de participation financière du SIVOM au salaire du poste de secrétaire, au profit du CHIPS.

Plusieurs départs successifs de personnels de l'antenne durant les premiers trimestres 2018, notamment de l'un des deux psychologues (0,4 ETP), (lequel recevait préférentiellement l'entourage des consultations jeune consommateur (CJC 15-25 ans) et d'une infirmière diplômée d'état (IDE), et de l'un des deux médecins (0,7 ETP) en septembre, ont impliqué la décision d'une limitation des accueils de nouveaux patients dès le mois de mai 2018. Ces départs ont générés des réorientations d'une partie de la file active, soit en interne, soit vers des médecins généralistes de proximité. Une nouvelle IDE est arrivée en Novembre 2018. Le poste de médecin est en revanche vacant.

QUELQUES CHIFFRES

CSAPA hors Consultation Jeunes Consommateur (CJC)*

	File Active CSAPA sans CJC			Évolution %	Nombre d'actes CSAPA sans CJC			Évolution %
	2016	2017	**2018**	2017/2018	2 017	2018	**2018**	2017/2018
Patients	780	792	**763**	- 4 %	5 641	5 679	**4 756**	- 17 %
Entourage/Parents	28	5	**33**	+ 560 %	70	50	**323**	+ 546 %
Total	808	797	**796**	- 1 %	5 711	5 729	**5 079**	- 11 %

** Activité de CSAPA sans la consultation jeune consommateur.*

CSAPA et CJC*

	File Active Totale CSAPA+CJC			Évolution %	Total des actes CSAPA+CJC			Évolution %
	2016	2017	**2018**	2017/2018	2 017	2018	**2018**	2017/2018
Patients	895	896	**831**	- 7,25 %	5 985	5 908	**4 988**	- 15,57 %
Entourage/Parents	89	77	**37**	- 52 %	234	143	**355**	+ 148,25 %
Total	984	973	**868**	- 10,79 %	6 219	6 051	**5 343**	- 11,70 %

** Activité du CSAPA et activité en lien avec la consultation jeune consommateur.*

	2016	2017	**2018**
Jeunes			
Nombre de jeunes	115	104	**68** dont 47 nouveaux
Nombre d'actes avec jeunes	344	229	**142**
Entourage			
Nombre d'entourage	61	72	**13**
Nombre d'actes avec entourage	164	93	**48**

** Activité consultation jeune consommateur : comprenant le nombre de jeune reçu, et le nombre de personne faisant partie de l'entourage du jeune.*

L'activité de la CJC a diminué en 2018, du fait du départ de deux psychologues, soit un temps plein en moins dans l'équipe. La diminution significative de l'accueil de l'entourage est à mettre en lien avec une convention d'intégration de la file active CJC dans la file active CSAPA, au terme d'au moins 10 consultations. Les missions restent inchangées. La CJC participe au réseau de la Maison des Adolescents Yvelines Nord, travaille en partenariat avec l'Éducation Nationale, et avec les acteurs de proximité tels que les foyers de l'ASE de Saint-Germain-en-Laye.

LE SDIS

En 2018, le paiement des cotisations des villes membres de la section « SDIS » se fait toujours via le SIVOM. Le montant de ces cotisations pour cette année s'élève à 3 148 136,70 €.

Conformément aux termes des conventions de transfert avec le département, la charge financière du 13ème mois des sapeurs-pompiers professionnels présents au moment du transfert reste à la charge du SIVOM, tant qu'ils restent employés du SDIS des Yvelines de l'époque communale. Cette charge évolue d'année en année, au fur et à mesure des départs à la retraite. Certaines années, le peu de départs ne suffit pas à compenser l'augmentation du salaire des pompiers en fin de carrière. En 2018, le coût pour le **SIVOM a été de 83 254,24 €**, inférieur à celui de 2017 (88 988,60 €). On constate que cette dépense se maintient encore à un niveau élevé.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

2018 EN CHIFFRES

L'année 2018 n'a pas eu d'influence sur les cotisations annuelles. La gestion des différentes sections est sensiblement ajustée à son année précédente, hormis une légère hausse des cotisations à destination du SDIS afin de lisser les coûts de fonctionnement de cette entité.

COTISATIONS ANNUELLES

	2017	2018
Section fourrière	0,40 €/ habitant	0,40 €/ habitant
Section vignes	12 000 € par commune	12 000 € par commune
Section SDIS	34,70 €/habitant	34,97 €/habitant
Section CSAPA	0,18 € /habitant	0,18 € /habitant

INVESTISSEMENT

La majorité des frais de l'année 2018 sont directement liés au projet de délocalisation de la fourrière intercommunale. L'excédent brut global de cette année de 131 907, 24 € est du à la participation financière, en partie, de la ville de Poissy pour l'étude du projet de fourrière intercommunale.

Recettes d'investissement : 373 275,22 €
(2017 : 102 648,62 €)

Dépenses d'investissement : 241 367,98 €
(2017 : 164 238,63 €)

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement : 4 261 517,95 €
4 393 986,12 €

Dépenses de fonctionnement : 3 998 682,08 €
(2017 : 4 058 087,55 €)

DONNÉES ADMINISTRATIVES

SIVOM
2018

NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS
36

NOMBRE D'ARRÊTÉS
13

NOMBRE DE DÉCISIONS
4

En 2018, le comité syndical s'est réuni 11 fois dont 5 suite à non quorum et une séance avec le quorum.

NOMBRE PRESENTS PAR COMITÉ SIVOM

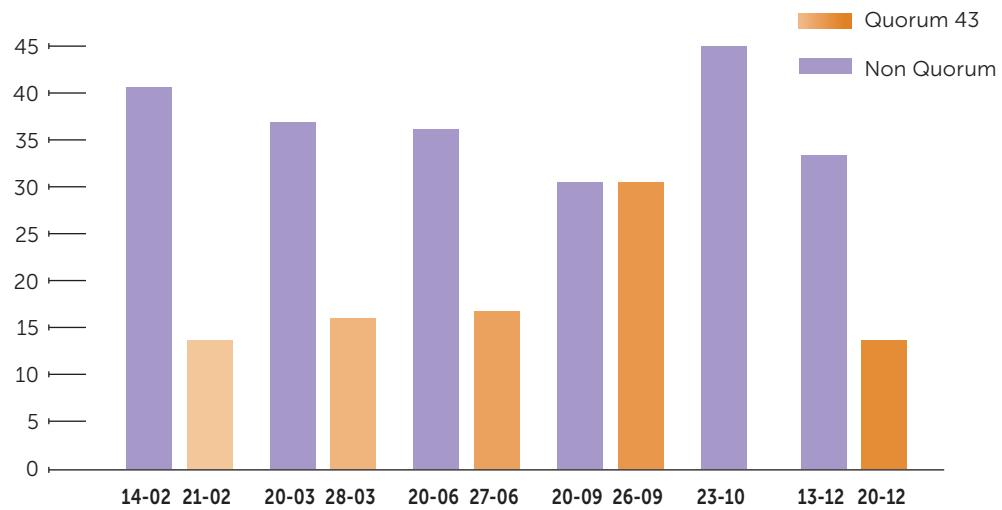

Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

01.30.87.21.23

www.sisgel.fr

SYNDICATS
INTERCOMMUNAUX
>SIVOM

SIDECOM

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX >SIDECOM

2018

Rapport d'activité

Câblage, télévision locale, Yvelines 1ère, informations, actualités

LE TERRITOIRE DU SYNDICAT

Le SIDECOM est composé de 32 communes et d'un SIVOM de 2 communes

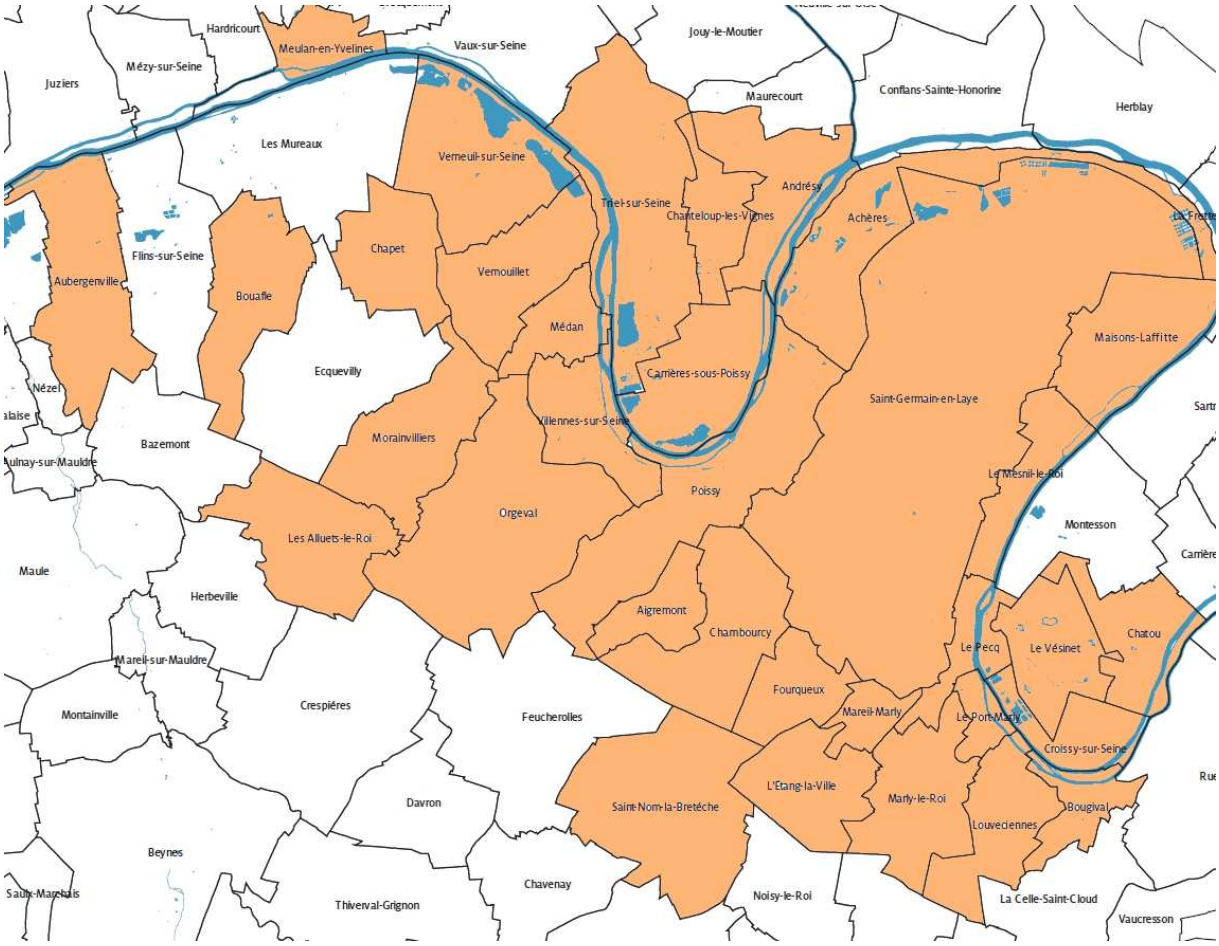

COMMUNES	Population 01/01/2016)
ACHERES	20 137
AIGREMONT	1 173
LES ALLUETS LE ROI	1 264
ANDRESY	12 409
AUBERGENVILLE	11 668
BOUAFLE	2 107
BOUGIVAL	8 871
CARRIERES SOUS POISSY	15 289
CHAMBOURCY	6 016
CHANTELOUP LES VIGNES	10 134
CHAPET	1 255
CHATOU	31 336
CROISSY-SUR-SEINE	10 436
L'ETANG-LA-VILLE	4 945
FOURQUEUX	4 238
LOUVECIENNES	7 266
MAREIL-MARLY	3 710
MARLY-LE-ROI	16 993
MEDAN	1 445
MEULAN	9 126
MORAINVILLIERS	2 719
ORGEVAL	6 117
LE PECQ	16 631
POISSY	37 897
LE PORT-MARLY	5 428
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	41 145
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	5 261
TRIEL SUR SEINE	11 772
VERNEUIL SUR SEINE	15 457
VERNOUILLET	9 890
LE VESINET	16 363
VILLENNES-SUR-SEINE	5 306
SOUS-TOTAL COMMUNES	**353 804**
MAISONS-LAFFITTE	23 665
LE MESNIL-LE-ROI	6 486
SOUS-TOTAL SIVOM MAISONS-MESNIL	**30 151**
TOTAL SIDECOM	**383 955**

HISTORIQUE – COMPETENCES

C'est dans le cadre d'un syndicat intercommunal d'études, créé à l'initiative de Monsieur Michel PERICARD, Député-Maire de Saint-Germain-en-Laye, que 27 communes se sont rassemblées dans les années 80 autour d'un projet d'installation de réseaux câblés de télédistribution et de Développement de la communication.

Ce projet a abouti le 25 novembre 1985 à l'établissement des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDECOM) dont la mission était de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de réseaux câblés de télédistribution sur le territoire des communes concernées.

Dans ce cadre, l'idée de créer un programme local est très vite apparue comme un prolongement naturel des services de réseaux câblés. Le CSA a alors affecté un canal destiné aux informations communales à l'association Yvelines 1ère.

En 1989, le SIDECOM a chargé l'association Yvelines 1ère de la mise en œuvre du programme local. Dès 1990, la chaîne Yvelines 1ère a commencé à émettre un programme quotidien sur la vie des communes membres.

Le siège du SIDECOM se situe à la Mairie de Saint-Germain-en-Laye.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Pour rappel, le 11 décembre 2017, l'association Yvelines 1ère a décidé de sa dissolution. Depuis cette date, la chaîne locale Yvelines 1ère n'émet donc plus et un liquidateur a été nommé, afin de clore les opérations comptables et démarches administratives.

Dans ce cadre, le SIDECOM a été sollicité, au cours de l'année 2018, par l'association Yvelines 1ère pour un accompagnement permettant la dite clôture et notamment sur l'aspect financier.

Aussi, par délibération n° 061217-3 du 6 décembre 2017, le comité syndical a décidé de signer, avec le liquidateur nommé, une convention relative au versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la dissolution de l'association, au titre de l'année 2018. Cette convention valable un an, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 fixe le montant de l'aide apportée à 190 000 €. Au regard du besoin réel de l'association, l'aide versée s'est élevée à 154 758,40 €.

Par ailleurs, au cours de l'année 2018, s'est posée la question des archives audiovisuelles de la chaîne Yvelines 1ère. En effet, en raison de la poursuite d'une activité de service public, ces archives audiovisuelles ont le caractère d'archives publiques (L.211-4 du Code du patrimoine) et à ce titre, ne peuvent être supprimées.

De ce fait, le SIDECOM, a au cours de l'année, travaillé à un premier tri et classement de ces archives afin de lancer une consultation pour une prestation d'inventoriste. Afin de l'aider dans cette mission, le SIDECOM a fait appel au service expertise de l'INA pour étudier le fond physique (cassette et fichier numérique), et rédiger un cahier des charges portant sur :

- La prise en charge (transport) des fonds physiques et de la documentation papier ;
- L'inventaire et la numérotation des supports physiques ;
- L'inventaire des fichiers numériques ;
- La numérisation de la documentation papier ;
- L'extraction des données issues de la documentation papier ;
- La compilation des informations dans une base d'inventaire ;
- La restitution des fonds physiques ;
- Destruction de la documentation papier numérisée.

Après ce travail d'inventaire, une prestation de numérisation sera réalisée par l'Institut National de l'Audiovisuel (INA).

Ainsi, les archives audiovisuelles d'Yvelines 1ère seront consultables à l'INA et auprès du service des archives départementales. Les communes pourront ainsi solliciter ce service des archives pour visionner :
-les magasines d'actualité quotidien de 1990 à 2017,
-des programmes thématiques « PSG Côté Coulisse », des émissions « Best-of » annuelles, des émissions spéciales marquant les anniversaires de la chaîne,
-des émissions complémentaires : « Grand Format » et « Mags ». Il s'agit d'émissions thématiques (Sport, Culture, Politique, Cinéma, Livre, …) qui étaient diffusées quotidiennement, après l'émission d'actualité

LES DONNEES RH

Le SIDECOM ne porte pas de masse salariale propre, son support administratif est assuré par les services centraux des syndicats intercommunaux de la boucle de Saint Germain basé à l'hôtel de ville de Saint-Germain-en-Laye. Les services centraux assurent le support administratif pour 7 syndicats intercommunaux dans un but d'optimisation et de rationalisation des dépenses. Ils assurent le support pour les services suivants :

- Direction générale
- Secrétariat général
- Juridiques et marchés publics
- Finances et comptabilité
- Ressources humaines
- Ingénierie technique
- Communication

Pour le SIDECOM, cela représente en équivalent temps plein pour l'ensemble de ces personnels 0,384 ETP.

Ces services étant répartis selon l'organigramme suivant :

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE LA STRUCTURE

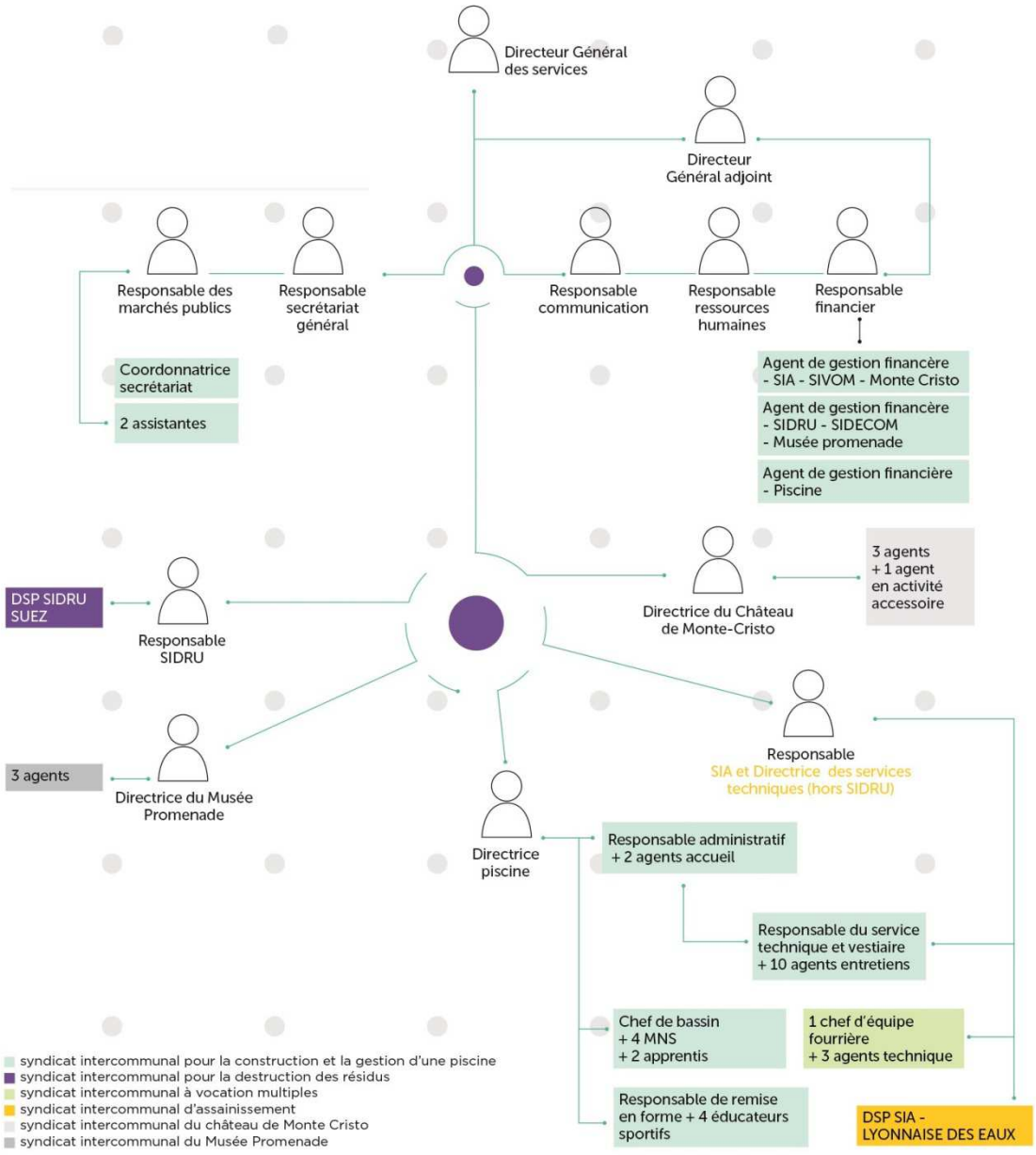

LES DONNEES ADMINISTRATIVES

Nombre de comités

En 2018, le Comité Syndical s'est réuni 6 fois dont 3 sans quorum :

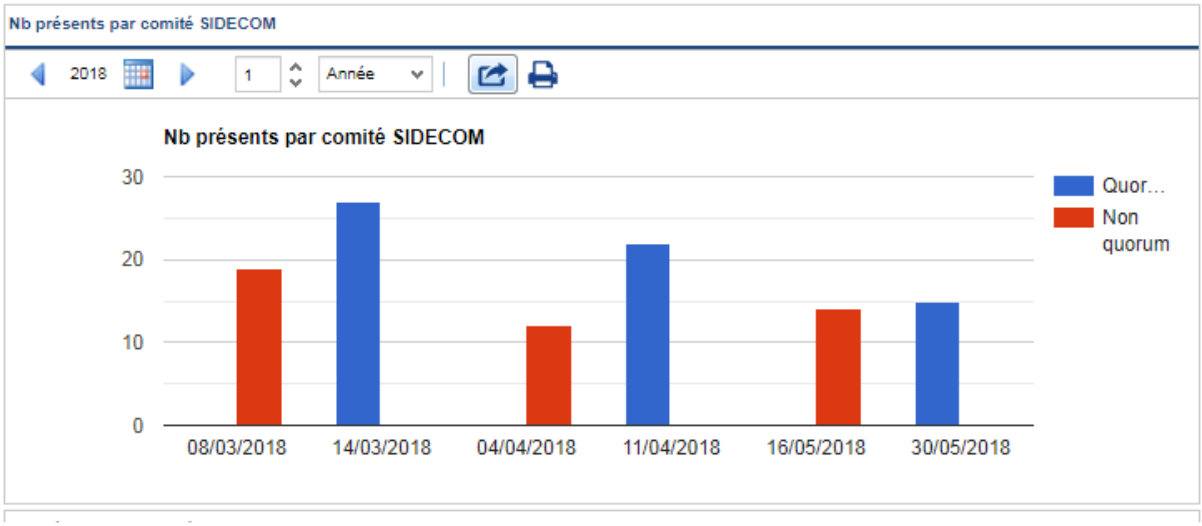

Nombre d'actes

Le nombre d'actes du SIDECOM est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Nombre total des actes du SIDECOM

	2017	2018
Délibérations	15	**11**
Décisions	0	**0**
Courriers entrants	56	**50**
Courriers sortants	19	**11**

LE BUDGET

- **0,6364 euros de cotisation annuelle par habitant pour les villes câblées**
- **0,1452 euros pour les villes non câblées**

EXPLOITATION

	2017		2018
Recettes	548 996,48	Recettes	269 911,86
Dépenses	519 085,95	Dépenses	199 200,85

INVESTISSEMENT

	2017		2018
Recettes	3 923,02	Recettes	3 923,02
Dépenses	0,00	Dépenses	0,00

LES OBJECTIFS 2019

- ➔ Réalisation de l'inventaire du Fonds audiovisuel et de sa numérisation
- ➔ Lancement de la procédure de dissolution du syndicat

ANNEXE N°1

Liste des membres du Comité

Noms délégués	Communes	Rôle
Pierre-Henri BOVIS	ACHERES	DELEGUE SUPPLEANT
Bruno CHELET	COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	DELEGUE TITULAIRE
Jean-Baptiste CLAUZURE	LOUVECIENNES	DELEGUE SUPPLEANT
Joël DANIEL	AUBERGENVILLE	DELEGUE SUPPLEANT
Eric DEWASMES	MEDAN	DELEGUE SUPPLEANT
Gaël DIOT	BOUGIVAL	DELEGUE SUPPLEANT
Gilles DJEYARAMANE	POISSY	DELEGUE SUPPLEANT
Marcel DJOURNO	VILLENNES-SUR-SEINE	DELEGUE TITULAIRE
Guy ESCRINIER	AUBERGENVILLE	DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis FRANCART	CHAPET	DELEGUE SUPPLEANT
Julien FREJABUE	VERNEUIL-SUR-SEINE	DELEGUE SUPPLEANT
Eric GERNER	CHATOU	DELEGUE SUPPLEANT
François GLUCK	LE VESINET	DELEGUE SUPPLEANT
Francis GUIZA	LE VESINET	DELEGUE SUPPLEANT
Eric JOUSSE	COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	DELEGUE TITULAIRE
Laurent LALLART	BOUAFLE	DELEGUE SUPPLEANT
Patrick LESPAGNOL	CROISSY-SUR-SEINE	DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Mario LOPEZ	CARRIERES-SOUS-POISSY	DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Pierre MAROTTE	TRIEL-SUR-SEINE	DELEGUE SUPPLEANT
Brahim MEKERRI	MEULAN-EN-YVELINES	DELEGUE SUPPLEANT
Michel MOREAU	SAINT-NOM-LA-BRETECHE	DELEGUE SUPPLEANT
Cédric PEMBA-MARINE	LE PORT-MARLY	DELEGUE SUPPLEANT
Frederic PENVEN	AIGREMONT	DELEGUE SUPPLEANT
Axel ROMERA	MEULAN-EN-YVELINES	DELEGUE SUPPLEANT
Gérard SCHIETTECATTE	VERNEUIL-SUR-SEINE	DELEGUE SUPPLEANT
Fabien SEBBAH	BOUGIVAL	DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas VATAR	LOUVECIENNES	DELEGUE SUPPLEANT
Yanis-Clément VILLEFAILLEAU	COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	DELEGUE SUPPLEANT
Roland VILLERME	LE PECQ	DELEGUE SUPPLEANT
Serge GODAERT	MAISONS-LAFFITTE	DELEGUE SUPPLEANT
Stéphane LEDOUX	LE MESNIL-LE-ROI	DELEGUE SUPPLEANT
Jacques BARREAU	MAISONS-LAFFITTE	DELEGUE TITULAIRE
Niayé CAMARA	CHANTELOUP-LES-VIGNES	DELEGUE TITULAIRE
Etienne CATTIER	CROISSY-SUR-SEINE	DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie CLERMONT	BOUGIVAL	DELEGUE TITULAIRE
Robert COPIN	LES ALLUETS-LE-ROI	DELEGUE TITULAIRE
Jean-François DE L'HERMUZIERE	COMMUNE NOUVELLE	DELEGUE TITULAIRE

	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	
Laurence LAFONT	LOUVECIENNES	DELEGUE TITULAIRE
Christophe DEMESSINE	MEULAN-EN-YVELINES	DELEGUE TITULAIRE
Marcel DERUE	MORAINVILLIERS	DELEGUE TITULAIRE
Matthieu DUBREUIL	MEDAN	DELEGUE TITULAIRE
Denis FAIST	ANDRESY	DELEGUE TITULAIRE
Jordan FOSSE	MEULAN-EN-YVELINES	DELEGUE TITULAIRE
Christophe GOETHALS	SAINT-NOM-LA-BRETECHE	DELEGUE TITULAIRE
Alain GOURNAC	LE PECQ	DELEGUE TITULAIRE
Frederic GOZLAN	LE VESINET	DELEGUE TITULAIRE
Thierry HEDAN	MORAINVILLIERS	DELEGUE TITULAIRE
Paul HESSENBRUCH	BOUGIVAL	DELEGUE TITULAIRE
Marc HONORE	ACHERES	DELEGUE TITULAIRE
Gérard HUSSON	CROISSY-SUR-SEINE	DELEGUE TITULAIRE
Patrice JEGOUIC	VERNEUIL-SUR-SEINE	DELEGUE TITULAIRE
Karel KURZWEIL	SAINT-NOM-LA-BRETECHE	DELEGUE TITULAIRE
Thibault LEDIN	CARRIERES-SOUS-POISSY	DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA	CHAPET	DELEGUE TITULAIRE
Karl OLIVE	POISSY	DELEGUE TITULAIRE
Laurent RIBAULT	MARLY-LE-ROI	DELEGUE TITULAIRE
Alfred ROSALES	AIGREMONT	DELEGUE TITULAIRE
Maxime ROUSSEAU	LES ALLUETS-LE-ROI	DELEGUE TITULAIRE
Jean-Michel SCHMIDT	ORGEVAL	DELEGUE TITULAIRE
Philippe SIMON	BOUAFLE	DELEGUE TITULAIRE
Fréderic SPANGENBERG	TRIEL-SUR-SEINE	DELEGUE TITULAIRE
Abel VINTRAUD	LE VESINET	DELEGUE TITULAIRE
Olga ATHLAN	LE PORT-MARLY	DELEGUEE SUPPLEANTE
Laure BATHGATE	MEDAN	DELEGUEE SUPPLEANTE
Frederique BROCHOT-MAHER	TRIEL-SUR-SEINE	DELEGUEE SUPPLEANTE
Ulrika BRUNET	AIGREMONT	DELEGUEE SUPPLEANTE
Thérèse COCHARD	ORGEVAL	DELEGUEE SUPPLEANTE
Anne DE JACQUELOT	COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	DELEGUEE SUPPLEANTE
Véronique DOLE	ANDRESY	DELEGUEE SUPPLEANTE
Viviane DOSSET	LES ALLUETS-LE-ROI	DELEGUEE SUPPLEANTE
Khadija GAMRAOUI-AMAR	CARRIERES-SOUS-POISSY	DELEGUEE SUPPLEANTE
Evelyne GEFFROY	LES ALLUETS-LE-ROI	DELEGUEE SUPPLEANTE
Michèle GRELLIER	CHATOU	DELEGUEE SUPPLEANTE
Sylvie HURTEL	L'ETANG-LA-VILLE	DELEGUEE SUPPLEANTE
Stéphanie MARTIN	MORAINVILLIERS	DELEGUEE SUPPLEANTE
Corinne MARTINEZ	CROISSY-SUR-SEINE	DELEGUEE SUPPLEANTE
Christiane PIRET	CHAMBOURCY	DELEGUEE SUPPLEANTE
Stéphanie THIEYRE	MARLY-LE-ROI	DELEGUEE SUPPLEANTE
Margueritte VINCENT	CHAMBOURCY	DELEGUEE SUPPLEANTE
Florence XOLIN	POISSY	DELEGUEE SUPPLEANTE
Béatrice VIVIEN	MAISONS-LAFFITTE	DELEGUEE SUPPLEANTE
Christèle COLOMBIER	LE MESNIL-LE-ROI	DELEGUEE SUPPLEANTE

Pascale BARON	CHAMBOURCY	DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Pierre LAIGNEAU	VILLENNES-SUR-SEINE	DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude CARLIER	LE PORT-MARLY	DELEGUEE TITULAIRE
Véronique CHANTEGRELET	CHATOU	DELEGUEE TITULAIRE
Cécile DELEPLANQUE	MARLY-LE-ROI	DELEGUEE TITULAIRE
Caroline DOUCET	CHAMBOURCY	DELEGUEE TITULAIRE
Karine EMONET-VILLAIN	POISSY	DELEGUEE TITULAIRE
Véronique FORENSI	ACHERES	DELEGUEE TITULAIRE
Florence GENOUVILLE	L'ETANG-LA-VILLE	DELEGUEE TITULAIRE
Charlotte GOSSELET	CARRIERES-SOUS-POISSY	DELEGUEE TITULAIRE
Christèle GRANDIN	ORGEVAL	DELEGUEE TITULAIRE
Sanja JOLIOT	LOUVECIENNES	DELEGUEE TITULAIRE
Agathe LE BESCOND	L'ETANG-LA-VILLE	DELEGUEE TITULAIRE
Laurence LELARGE	MEDAN	DELEGUEE TITULAIRE
Manuela MARIE	TRIEL-SUR-SEINE	DELEGUEE TITULAIRE
Virginie MEUNIER	AUBERGENVILLE	DELEGUEE TITULAIRE
Virginie MINART-GIVERNE	CHATOU	DELEGUEE TITULAIRE
Sylvia PADIOU	AUBERGENVILLE	DELEGUEE TITULAIRE
Mireille TEMPEZ	LE PORT-MARLY	DELEGUEE TITULAIRE
Janick GEHIN	MAISONS-LAFFITTE	DELEGUEE TITULAIRE
Marie GOURSAUD DE MERLIS	LE MESNIL-LE-ROI	DELEGUEE TITULAIRE
Elisabeth MESSAGER	LE MESNIL-LE-ROI	DELEGUEE TITULAIRE
Hugues RIBAULT	ANDRESY	DELEGUE TITULAIRE
Jean-Noël AMADEI	LE PECQ	PRESIDENT
Nicolas BENARD	ACHERES	DELEGUE SUPPLEANT
Jérôme BONNEAU	CHANTELOUP-LES-VIGNES	DELEGUE SUPPLEANT
Youssef ABDELBAHRI	CHANTELOUP-LES-VIGNES	DELEGUE SUPPLEANT
Sébastien PINET	L'ETANG-LA-VILLE	DELEGUE SUPPLEANT
Lionel BERGERON	MORAINVILLIERS	DELEGUE SUPPLEANT
Michel BARDOT	ORGEVAL	DELEGUE SUPPLEANT
Thomas BATIGNE	SAINT-NOM-LA-BRETECHE	DELEGUE SUPPLEANT
Laurent MONIN	VILLENNES-SUR-SEINE	DELEGUE TITULAIRE
Lydie CREPPY	CHANTELOUP-LES-VIGNES	DELEGUEE TITULAIRE
Raphaël PRACA	LE PECQ	DELEGUE SUPPLEANT
Christyane JAVOISE	VILLENNES-SUR-SEINE	DELEGUEE SUPPLEANTE
Philippe SEJOURNE	CHAPET	DELEGUE TITULAIRE
Laurent BAROUX	VERNEUIL-SUR-SEINE	DELEGUE TITULAIRE
Benoît BEAUNEZ	CHAPET	DELEGUE SUPPLEANT
Arnaud PERICARD	COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	DELEGUE TITULAIRE
Laure MEUNIER	COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandra SAVET	ANDRESY	DELEGUEE SUPPLEANTE
Sabine GILLOT	MAREIL-MARLY	DELEGUEE TITULAIRE
COMITE SYNDICAL SIDECOM	SIDECOM	
Michel CAMPENON	MARLY-LE-ROI	DELEGUE SUPPLEANT
Anne-Sophie TALTAVULL	MAREIL-MARLY	DELEGUEE SUPPLEANTE

Angus ERSKINE	MAREIL-MARLY	DELEGUEE TITULAIRE
Cécile MANSUY	MAREIL-MARLY	DELEGUEE SUPPLEANTE
Gaëlle PELATAN	VERNOUILLET	DELEGUEE TITULAIRE
Cécilia AUDIGIE	VERNOUILLET	DELEGUEE TITULAIRE
Cory SANTOS	VERNOUILLET	DELEGUE SUPPLEANT
Stéphane LARCHER	VERNOUILLET	DELEGUE SUPPLEANT

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX >SIDECOM

Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Secrétariat des Syndicats intercommunaux de Saint-Germain-en-Laye (SISGEL) – 01.30.87.21.23